



· Belgium's LIBITUM 2024 ·
Programme de résidences pluridisciplinaire

· APPEL A RÉSIDENCES · INTERNATIONAL ·

Cet appel s'adresse à tous-tes les artistes dont l'activité est implémentée hors du territoire belge. L'appel pour les artistes dont l'activité est basée en Fédération Wallonie-Bruxelles ou en Communauté flamande sera accessible via un autre appel ouvert de début octobre à fin novembre 2024. La langue d'échange utilisée dans le cadre de ce programme de résidences sera le français.

LE PROGRAMME

Initié et porté par Ad Lib, en partenariat avec le ROx, le Pied en Coulisses et les villages de la Commune de Rouvroy, le Belgium's LIBITUM est un **programme de résidences pluridisciplinaires implémenté en Gaume (Belgique)**. La deuxième édition de ce programme prendra place du **9 au 30 juin 2024**. Elle rassemblera et accueillera une trentaine d'**artistes belges et internationaux-ales** par semaine, **toutes disciplines confondues**, pour un travail de recherche, d'écriture et/ou de création sur un projet personnel et des temps d'échanges collectifs autour des projets.

Les résidences Belgium's LIBITUM offrent un environnement de travail et d'échanges, formels et informels, où les disciplines se rencontrent et où les regards artistiques se croisent. Elles mettent entre autres en place un cadre propice à la création de nouvelles ou potentielles collaborations et synergies. La participation à ces résidences requiert donc une **volonté et un engagement à prendre part à la dynamique collective et une participation active au vivre ensemble**.

LA THÉMATIQUE

La **thématique commune** définie pour cette **édition 2024** des Belgium's LIBITUM est la suivante :

SE (DÉ)CENTRER.

Cette thématique traversera l'organisation générale du programme de résidence 2024 et visera à rassembler les artistes accueilli-e-s autour d'un point commun de dialogue, de discussion et d'échange.

Cette thématique se décline au travers de plusieurs niveaux de lecture qui lui permettent d'infuser l'ensemble du projet de résidence :

1. Décentrer le regard

Le cadre des résidences propose aux artistes de poursuivre le développement de leur projet tout en les invitant à décentrer leur propre regard en le confrontant à ceux des autres artistes en résidences.

2. Décentrer les pratiques

En décentrant le regard, nous proposons également de décentrer les pratiques, c'est-à-dire d'envisager son propre projet depuis les pratiques d'autrui, qui nous sont différentes.

3. Décentrer de la ville à la ruralité

Nous participons à une dynamique d'inversement du mouvement qui tend à concentrer dans les milieux urbains la création artistique en attirant les artistes dans les villes. Notre volonté est d'implanter la création dans les campagnes en discussion avec le territoire et avec les publics locaux.

4. Décentrer des discours dominants en partant de perspectives issues des marges

Le projet de résidence vise à soutenir des artistes développant des projets qui tendent à se décentrer des discours dominants construits par notre société patriarcale, raciste, queerphobe, transphobe, validiste et classiste en donnant la voix aux marges, en partant des "bords de la feuille" pour envisager de nouvelles narrations.

Le programme de résidences **Belgium's LIBITUM** accueillera **jusqu'à 10 artistes internationaux·ales** (basé·es en dehors du territoire belge) auquel·les il offrira :

- Un temps de résidence de **3 semaines** (22 jours) du 9 au 30 juin 2024 ;
- Un **espace de travail** adapté à chaque projet : studio-logement, salle polyvalente, salle insonorisée, atelier, atelier de construction bois et métal, espace de travail et/ou de répétition extérieur. *Attention : aucune résidence de plateau.*
- L'**hébergement** des artistes résident·es dans un environnement rural : logements meublés, en studio, en gîte ou en caravane, attenants à un espace de vie commune et équipés du wifi ;
- Un **accompagnement individuel** au projet et des sessions d'accompagnement et d'échange avec des **expert·es** ;
- La prise en charge des **repas** et de l'intendance (pension complète) ;
- La prise en charge directe des **transports locaux** (navettes, prêts de vélos, etc.) ;
- La prise en charge des **frais de transport internationaux** selon les modalités suivantes et **sur remise d'une facture, des pièces justificatives comptables et d'un preuve du lieu de résidence de l'artiste** :
 - Distance de déplacement < 600km : jusqu'à 350€ (train uniquement)
 - Distance de déplacement entre 600 et 5.000km : 350€
 - Distance de déplacement > à 5.001 km : 700€

La distance se calcule vers et depuis la ville de Rouvroy (Belgique).

En fonction des situations personnelles de chaque artiste, des **compléments d'aide à la mobilité** peuvent être alloués :

- Complément **mobilité durable** : forfait de 350€ par artiste pour des voyages de 600km et plus, réalisés à l'aller et au retour via un autre moyen de transport que l'avion ;
- Complément **visa** : forfait de 80€ par artiste pour soutenir l'achat d'un visa ;
- Complément **handicap** : forfait de 75€ par jour et par artiste pour les personnes ayant un handicap susceptible d'affecter leur capacité à effectuer la mobilité
- Complément pour les résident·x·es de pays et territoire d'**Outre-Mer** et de **régions ultrapériphériques** : forfait de 150€ par artiste
- Complément **famille** : forfait de 100€ par artiste pour soutenir les tuteur·ices légaux·ales d'enfants âgés de moins de 10 ans.

Tous·x·tes les artistes candidat·x·es doivent :

- Témoigner d'une pratique artistique professionnelle ;
- Parler français ;
- Résider légalement dans un des pays de la liste suivante (hors Belgique) : <https://culture.ec.europa.eu/resources/creative-europe-desks>
- Expliciter les résonances entre son projet et/ou sa démarche avec la thématique des résidences : (SE) DECENTRER ;
- Être disponible de manière ininterrompue, sur toute la durée de la période des résidences, soit du 9 au 30 juin 2024 ;
- Participer aux temps d'échange et de feedback collectifs avec les autres artistes résident·es du programme Belgium's LIBITUM ;
- Participer aux rendez-vous professionnels organisés avec les expert·es de leur choix, parmi ceux proposé·es par le programme ;
- Participer aux tables rondes et répétitions ouvertes hebdomadaires qui auront lieu sur la période des résidences.

Outre l'évaluation du parcours professionnel de l'artiste ou du duo candidat, les membres du jury accordent une attention particulière à la qualité du projet, la nécessité de la résidence pour le projet en question, l'étape de développement où il se trouve et le protocole de travail envisagé sur la durée de la résidence. Le jury qui analysera les candidatures est composé d'un comité de personnes qualifiées dans les différents domaines artistiques auxquels ces résidences sont ouvertes.

RÉSIDENCES D'ÉCRITURE, DE CRÉATION ET DE RECHERCHE

POUR QUI ? Artistes individuel·les ; ou duos (1 à 2 personnes max.).

DANS QUELS ESPACES ? Studio-logement individuel, salle polyvalente, atelier, espace extérieur.

ÉLIGIBILITÉ ? Un **projet personnel ou collectif** en cours de développement qui nécessite un temps de **recherche**, d'**expérimentation** et de **création** dans une des disciplines suivantes : **musique, danse, théâtre, cirque et rue, arts numériques, création audiovisuelle, arts plastiques, mode, design, art du livre, arts urbains, installation, performance.**

RÉSIDENCES EN ATELIER

POUR QUI ? Artistes individuel·les ; ou duos (1 à 2 personnes max.).

DANS QUELS ESPACES ? Espace polyvalent de type atelier, atelier bois, atelier métal, salle polyvalente, espace extérieur.

ÉLIGIBILITÉ ? Un **projet personnel ou collectif** en cours de développement qui nécessite un temps de **recherche**, d'**expérimentation**, de **création**, de **confection** ou de **construction** dans une des disciplines suivantes : **arts urbains, arts numériques, création audiovisuelle, arts plastiques, mode, design, installation, performance.**

CALENDRIER

30.09.2023 : Clôture des candidatures

Les candidatures seront analysées au fur et à mesure de leur réception. Nous vous contacterons ensuite pour une éventuelle rencontre (live ou en visio) qui aura lieu le 10 ou le 11 octobre 2024.

Début Novembre : Annonce de la sélection.

Du 9.06 au 30.06.2024 : Édition 2024 des résidences Belgium's LIBITUM

COMMENT CANDIDATER ?

Les candidatures se font **via le formulaire en ligne** accessible via le lien suivant :

<https://forms.gle/uUGUfUrXFvGDJ5Mq5>

Temps estimé pour remplir le formulaire : 20-30min.

Merci de vérifier les critères d'éligibilité et vos disponibilités avant de candidater. Une fois votre candidature finalisée, vous ne pourrez plus la modifier. Nous vous remercions de remplir ce formulaire le plus rigoureusement possible.

Éléments de candidature à fournir via le formulaire :

- Note sur le parcours artistique des porteur-euses de projet ;
- Informations personnelles des porteur-euses de projet (noms, prénoms, coordonnées, genre, nationalité, niveau de diplôme, date de naissance) ;
- Éléments de présentation du projet faisant l'objet de la candidature : titre, description (500 mots max.), le stade d'avancement (500 mots max.), un calendrier prévisionnel de création et les partenaires et soutiens effectifs ;
- Présentation des objectifs de la résidence et du protocole de travail envisagé sur le temps de la résidence ainsi que les espaces de travail souhaités ;
- Les liens pertinents relatifs au travail de l'artiste ainsi qu'au projet faisant l'objet de la candidature (site internet, compte Instagram ou Facebook, etc.) ;

Ainsi que les documents suivants, au format .pdf :

- 1 curriculum vitae en anglais par artiste (4 pages max)
- Carte d'identité recto-verso par artiste
- Un document de présentation du projet
- Un portfolio artistique par artiste
- Une preuve du lieu de résidence (carte d'identité, passeport, carte de résidence, etc.)

- Si concerné-e par les compléments :
 - Famille : carte d'identité, acte de naissance de l'enfant ou attestation de reconnaissance parentale
 - Handicap : attestation médicale, carte nationale, carte officielle, etc.

Candidater en duo :

Les candidatures en duo doivent se faire en **un seul dépôt de candidature par projet.**

Si vous souhaitez partager une chambre ou un studio avec une personne de votre équipe ou un-e autre artiste candidat-e, merci de l'indiquer dans les « remarques diverses », à la fin du formulaire et de préciser le nom de la / des personnes concernées.

Accessibilité :

Pour toute demande concernant l'accessibilité des espaces d'hébergement et de travail, nous sommes à votre disposition pour vous répondre au cas par cas.

LE PROGRAMME DE RESIDENCE BELGIUM'S LIBITUM EST RENDU POSSIBLE...

GRÂCE AUX PARTENARIATS AVEC :



GRÂCE A L'AIDE DE :



Ad•Lib
SUPPORT D'ARTISTES

Infos et contact

residences@adlibdiffusion.be
+32 485 23 56 95
www.adlibdiffusion.be

N° d'entreprise :

0655 664 966

Adresse du siège social

Rue Vanderborght 233
BE • 1090 Bruxelles

Adresse bureaux

Rue Adolphe Lavallée 39
BE • 1080 Bruxelles